

RCS : EPINAL
Code greffe : 8801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EPINAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 50084
Numéro SIREN : 419 772 397
Nom ou dénomination : aXeL Expertise

Ce dépôt a été enregistré le 30/03/2021 sous le numéro de dépôt 1575



Greffe du tribunal de commerce d'Epinal
Espace Judiciaire J-V Daubié - Place Jeanne d'Arc 88000 EPINAL
Téléphone : 0354591850
www.greffe-tc-epinal.fr - www.infogreffe.fr

VV/1998 B 50084
ACD
ZAC DE LA ROCHE
7 RUE ROLAND THIERY
88000 ÉPINAL

Nos références : VV/1998 B 50084

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT
(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée
Dénomination sociale : aXeL Expertise
Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :
19 AVENUE DE LA FONTENELLE
88100 SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 419772397 R.C.S Epinal

Le greffier soussigné constate le 30/03/2021 le dépôt, enregistré sous le numéro 2021/1575, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 30/06/2020

Récépissé délivré le 30/03/2021

Le greffier
Maître Pierre-Alexandre DUPIRE



“aXeL Expertise”

**Société par Actions Simplifiée
Au capital de 80.000 €
Siège social : 19 Avenue de la Fontenelle
88100 SAINT DIE DES VOSGES**

COPIE

R.C.S. EPINAL 419 772 397

* * *

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 21 DECEMBRE 2020**

PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT ET RESOLUTION ADOPTEE

I-PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L’Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide d’affecter le bénéfice de l’exercice clos le **30 juin 2020** s’élevant à **300.444,70 €** comme suit :

Bénéfice	300.444,70 €
Distribution de dividendes	- 300.000,00 €
Soit 75 € par action	

Le solde, soit	444,70 €
au compte “Autres Réserves”.	

Les dividendes seront mis en paiement à compter de ce jour.

Le régime fiscal applicable aux dividendes est le suivant :

- les dividendes seront soumis au taux forfaitaire unique d’imposition des revenus mobiliers de 30 % s’agissant d’une distribution au profit de personnes physiques, soit 12,8% au titre de l’impôt sur le revenu et 17,2% au titre des prélèvements sociaux.

Les dividendes versés aux personnes physiques seront donc précomptés par la société du ou des prélèvements à la source suivant :

- ✚ d’un prélèvement social obligatoire de 17,2 %,
- ✚ d’un prélèvement au taux de 12,8 % pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France (article 117 quater nouveau du Code général des impôts). Pour le calcul de ce prélèvement, les revenus sont retenus pour leur montant brut. Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l’avant-dernière année, tel que défini au 1° du IV de l’article 1417, est inférieur à 50 000 Euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75 000 Euros pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement dans les conditions prévues à l’article 242 quater. Ce prélèvement s’impute sur l’impôt sur le revenu dû au titre de l’année au cours de laquelle il a été opéré. S’il excède l’impôt dû, l’excédent est

restitué.

- Toutefois, ces dividendes étant éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI à hauteur de 100.875 €, les personnes physiques pourront néanmoins, lors de leur déclaration de revenus, opter pour l'application de cet abattement et l'imposition des revenus suivant le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

- Ces dividendes ne sont éligibles à aucun abattement, ni à aucun prélèvement social, à hauteur de 199.125 €, s'agissant d'une distribution au profit de personne morale.

L'Assemblée Générale prend ensuite acte des distributions suivantes de dividendes au titre des trois précédents exercices :

Exercice	Dividendes	Montant éligible abattement de 40 %
2018/19	300.000 €	Oui à hauteur de 100.875 € Non à hauteur de 199.125 €
2017/18	300.000 €	Oui à hauteur de 196.875 € Non à hauteur de 103.125 €
2016/17	300.000 €	Oui à hauteur de 196.875 € Non à hauteur de 103.125 €
Distribution exceptionnelle 15 mai 2017	300.000 €	Oui à hauteur de 196.875 € Non à hauteur de 103.125 €

II-RESOLUTION ADOPTEE

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **30 juin 2020** s'élevant à **300.444,70 €** comme suit :

Bénéfice	300.444,70 €
Distribution de dividendes Soit 75 € par action	- 300.000,00 €
Le solde, soit au compte "Autres Réserves".	444,70 €

Les dividendes seront mis en paiement à compter de ce jour.

Le régime fiscal applicable aux dividendes est le suivant :

- les dividendes seront soumis au taux forfaitaire unique d'imposition des revenus mobiliers de 30 % s'agissant d'une distribution au profit de personnes physiques, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% au titre des prélèvements sociaux.

Les dividendes versés aux personnes physiques seront donc précomptés par la société du ou des prélèvements à la source suivant :

✦ d'un prélèvement social obligatoire de 17,2 %,

✦ d'un prélèvement au taux de 12,8 % pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France (article 117 quater nouveau du Code général des impôts). Pour le calcul de ce prélèvement, les revenus sont retenus pour leur montant brut. Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année, tel que défini au 1° du IV de l'article 1417, est inférieur à 50 000 Euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75 000 Euros pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement dans les conditions prévues à l'article 242 quater. Ce prélèvement s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, l'excédent est restitué.

- Toutefois, ces dividendes étant éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI à hauteur de 100.875 €, les personnes physiques pourront néanmoins, lors de leur déclaration de revenus, opter pour l'application de cet abattement et l'imposition des revenus suivant le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

- Ces dividendes ne sont éligibles à aucun abattement, ni à aucun prélèvement social, à hauteur de 199.125 €, s'agissant d'une distribution au profit de personne morale.

L'Assemblée Générale prend ensuite acte des distributions suivantes de dividendes au titre des trois précédents exercices :

Exercice	Dividendes	Montant éligible abattement de 40 %
2018/19	300.000 €	Oui à hauteur de 100.875 € Non à hauteur de 199.125 €
2017/18	300.000 €	Oui à hauteur de 196.875 € Non à hauteur de 103.125 €
2016/17	300.000 €	Oui à hauteur de 196.875 € Non à hauteur de 103.125 €
Distribution exceptionnelle 15 mai 2017	300.000 €	Oui à hauteur de 196.875 € Non à hauteur de 103.125 €

Cette résolution est adoptée à

"l'unanimité"



Désignation de l'entreprise : **SAS AXEL EXPERTISE**

Adresse de l'entreprise : **19 Av.de la Fontenelle**

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * **12**
Durée de l'exercice précédent * **12**

Numéro SIRET * **4 1 9 7 7 2 3 9 7 0 0 0 1 6**

Néant *

				Exercice N, clos le, 30062020	N-1 30062019		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AP			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	36 845	1 482 356	1 494 638
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		20 000	20 000
Autres titres immobilisés		BD	BE				
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières *		BH	BI				
TO TAL (II)		BJ	BK	36 845	1 502 356	1 514 638	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BN			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY		18 709	18 716
		Autres créances (3)	BZ	CA		2 444	27 469
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		248 750	287 887
Disponibilités		CF	CG		457 400	356 832	
Charges constatées d'avance (3) *		CH	CI		446	700	
TO TAL (III)		CJ	CK		727 749	691 604	
Comptes de régularisation		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TO TAL GENERAL (I à VI)	CO	CA	36 845	2 230 105	2 206 242	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	20 000	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations:	Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS AXEL EXPERTISE		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 80 000)	DA	80 000	80 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	11 391	11 391
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	8 000	8 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	1 727 454	1 711 854
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	300 445	315 600
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	2 127 290	2 126 845
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	76 749	47 634
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 942	4 530
	Dettes fiscales et sociales	DY	23 124	27 234
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	EB			
	TOTAL (IV)	EC	102 815	79 397
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	2 230 105	2 206 242
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	102 815	79 397	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AXEL EXPERTISE		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD	FE	FF			
		FG	141 986	FH	FI	141 986	142 656
		FJ	141 986	FK	FL	141 986	142 656
	Chiffres d'affaires nets*						
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP			
	Autres produits (1) (11)			FQ		1	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	141 986	142 657	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS			
	Variation de stock (marchandises) *			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	9 297	10 249	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	1 220	1 215	
	Salaires et traitements *			FY	98 112	100 207	
	Charges sociales (10)			FZ	38 079	38 564	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$			GA		
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	14	2	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	146 722	150 235	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	(4 736)	(7 578)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	320 023	339 719	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	894		
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP	320 917	339 719	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	12 282	13 176	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	637	1 261	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	569		
Total des charges financières (VI)				GU	13 488	14 437	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	307 429	325 282	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	302 694	317 704	

Désignation de l'entreprise SAS AXEL EXPERTISE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	2 249 2 104
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	462 903 482 376
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	162 458 166 776
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	300 445 315 600
REVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		1G	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	320 023 339 719
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

Etats financiers au 30/06/2020

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 230 105** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **462 903** euros et un total **charges** de **162 458** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **300 445** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2019** et finit le **30/06/2020**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Les comptes de l'exercice ont été arrêtés en appliquant les dispositions des règlements N° 2002-10 et 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable relatifs aux actifs.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthodes

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Faits caractéristiques de l'exercice

La crise sanitaire du COVID 19 n'a pas impacté les comptes 2019-2020.

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		30/06/2020	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		4 000,00	20,0000	80 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		4 000,00	20,0000	80 000,00

--

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/06/2020

Total des Charges à payer		11 209
Emprunts et dettes financières divers		637
<i>INT COURUS A PAYER</i>	637	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 942
<i>FAC NON PARV-FOURNISSEURS</i>	2 942	
Dettes fiscales et sociales		7 630
<i>PROVISION CONGES PAYES</i>	2 411	
<i>PROVISION POUR PRIMES</i>	3 000	
<i>PROVISION CH SOCIALES / CP</i>	829	
<i>PROV CHARGES SOCIALES / PRIMES</i>	1 200	
<i>CHARGES FISCALES SUR CP</i>	30	
<i>ETAT TAXES ET CHARGES A PAYER</i>	160	

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

30/06/2020

Total des Produits à recevoir		5 176
Autres créances clients <i>FACTURES A ETABLIR</i>	<i>5 176</i>	5 176

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/06/2020
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION COTISATIONS ORDRE ET CRCC		446	446
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			446

--

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

		30/06/2020	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		1	
	Professions intermédiaires			
	Employés			
	Ouvriers			
	TOTAL		1	

--

ANNEXE - Elément 6.01

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Etat exprimé en euros

30/06/2020

Entreprises liées

Entreprises avec un
lien de participationDettes, créances
représentées par
effets de commerce

Bilan Actif

Capital souscrit non appelé

Actif immobilisé

Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles

Avances, acomptes sur immobilisations corporelles

Participations

Créances sur participations

Prêts

Autres titres immobilisés

Autres immobilisations financières

1 482 356

20 000

Actif circulant

Avances, acomptes versés sur commandes

Clients et comptes rattachés

Autres créances

Capital souscrit appelé non versé

Valeurs mobilières de placement

Disponibilités

18 709

2 010

Bilan Passif

Dettes

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes envers établissements de crédits

Emprunts et dettes financières divers

Avances, acomptes reçus sur commandes

Dettes fournisseurs comptes rattachés

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en euros	30/06/2020	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés valeur actuelle probable des indemnités à verser 6 456 € dette actuarielle : 6 176 €		6 176	
Autres engagements		6 176	
Total des engagements financiers (1)		6 176	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

AXEL EXPERTISE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 80 000 €
Siège social : 19 Avenue de la Fontenelle

88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES

419 772 397 RCS EPINAL

Présenté par :

VRM AUDIT SARL
Commissaires aux Comptes
56 rue d'Alsace

54300 LUNEVILLE

(Ce rapport contient vingt pages)



VRM AUDIT

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale du Ressort de la Cour d'Appel de Nancy

AXEL EXPERTISE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 80 000 €
Siège social : 19 Avenue de la Fontenelle

88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES

419 772 397 RCS EPINAL

~ ~ ~ ~

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

~ ~ ~ ~

Mesdames et Messieurs les Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Extraordinaire du 13 décembre 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AXEL EXPERTISE SAS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'évaluation des titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 30 juin 2020 s'établit à 1 482 356 €, a été effectuée en conformité avec les méthodes comptables décrites dans l'annexe. Dans le cadre de nos travaux, nous avons revu le caractère approprié de ces méthodes comptables et, pour ce qui concerne les estimations, le caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis en votre Président.



47

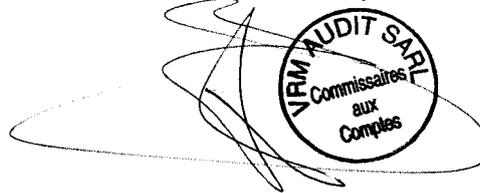
Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

LUNEVILLE, le 3 décembre 2020

*Pour la société VRM AUDIT,
Bertrand MANGINOT,*



1 BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SAS AXEL EXPERTISE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise : 19 Avde la Fontenelle		88100 SAINT DIE DES VOSGES				
Numéro SIRET * 4 1 9 7 7 2 3 9 7 0 0 0 1 6			Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N, clos le. 30062020	N-1 30062019			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3	Net 4			
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I) AA				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC		
		Frais de développement * CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF		AG		
		Fonds commercial (1) AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN		AC		
		Constructions AP		AC		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles AT		AU		
		Immobilisations en cours AV		AW		
		Avances et acomptes AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT		
		Autres participations CU	1 519 201	CV	36 845	1 482 356
		Créances rattachées à des participations BB	20 000	BC		20 000
		Autres titres immobilisés BD		BE		
		Prêts BF		BG		
	Autres immobilisations financières * BH		BI			
	TOTAL (II) BJ	1 539 201	BK	36 845	1 502 356	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM		
		En cours de production de biens BN		BN		
		En cours de production de services BP		BP		
		Produits intermédiaires et finis BR		BR		
		Marchandises BT		BT		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3) * BX	18 709	BY	18 709	
		Autres créances (3) BZ	2 444	CA	2 444	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	248 750	CE	248 750	
Disponibilités CF		457 400	CG	457 400		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) * CH	446	CI	446		
	TOTAL (III) CJ	727 749	CK	727 749		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI) CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI) CO	2 266 949	IA	36 845	2 230 105	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	20 000	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :		



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS AXEL EXPERTISE		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 80.000.....)	DA	80 000	80 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	11 391	11 391	
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	8 000	8 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 727 454	1 711 854	
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	300 445	315 600	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	2 127 290	2 126 845	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	76 749	47 634	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 942	4 530	
	Dettes fiscales et sociales	DY	23 124	27 234	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	102 815	79 397		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	2 230 105	2 206 242		
REVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	102 815	79 397	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2020

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
Désignation de l'entreprise : SAS AXEL EXPERTISE Néant <input type="checkbox"/> *									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	141 986	FH		FI	141 986	142 656	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	141 986	FK		FL	141 986	142 656	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ		1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	141 986	142 657
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	9 297	10 249	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 220	1 215	
	Salaires et traitements *					FY	98 112	100 207	
	Charges sociales (10)					FZ	38 079	38 564	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA		
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
Autres charges (12)						GE	14	2	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	146 722	150 235	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(4 736)	(7 578)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	320 023	339 719	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	894		
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	320 917	339 719	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					QQ	12 282	13 176	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	637	1 261	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	569		
Total des charges financières (VI)						GU	13 488	14 437	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	307 429	325 282	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	302 694	317 704	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise SAS AXEL EXPERTISE		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)	HK	2 249	2 104	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	462 903	482 376
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	162 458	166 776
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	300 445	315 600
REVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
		IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP		
		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	320 023	339 719
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			
	(9) Dont transferts de charges			
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS AXEL EXPERTISE										Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
		TOTAL I				1		Consecutives à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3	
INCORP.		Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9	
		TOTAL II				KD		KE		KF	
CORPORELLES		Terrains				KG		KH		KI	
		Sur sol propre		[Dont Composants L9]		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants M1]		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants M2]		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]		KS		KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
		Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
		Avances et acomptes				LK		LL		LM	
		TOTAL III				LN		LO		LP	
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		1 539 201		8V	
		Autres titres immobilisés				1P		1R		1S	
		Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V	
		TOTAL IV				LQ		1 539 201		LR	
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG		1 539 201		ØH	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste				1		3		4	
INCORP.		Frais d'établissement et de développement				IN		CØ		D7	
		TOTAL I				IO		LV		1X	
		Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II					
CORPORELLES		Terrains				IP		LX		LY	
		Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
		Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
		Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	
		Avances et acomptes				NC		ND		NE	
		TOTAL III				1Y		NG		NH	
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7	
		Autres participations				IØ		ØX		ØY	
		Autres titres immobilisés				11		2B		2C	
		Prêts et autres immobilisations financières				12		2E		2F	
		TOTAL IV				13		NJ		NK	
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				14		ØK		ØL	
								1 539 201		ØM	
											

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AXEL EXPERTISE Néant

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

Table with columns: IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES, Montant des amortissements au début de l'exercice, Augmentations : dotations de l'exercice, Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises, Montant des amortissements à la fin de l'exercice. Rows include Frais d'établissement, Autres immobilisations incorporelles, Terrains, Constructions, Installations techniques, etc.

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Table with columns: Immobilisations amortissables, DOTATIONS (Colonnes 1-3), REPRISES (Colonnes 4-6), Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice. Rows include Frais établissements, Autres immob. incorporelles, Terrains, Constructions, etc.



CADRE C

Table with columns: MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *, Montant net au début de l'exercice, Augmentations, Dotations de l'exercice aux amortissements, Montant net à la fin de l'exercice. Rows include Frais d'émission d'emprunt à étaler, Primes de remboursement des obligations.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : SAS AXEL EXPERTISE					Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	25 457	12 282	894	36 845
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	25 457	12 282	894	36 845
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF		
	- financières	UG	12 282	UH	894	
	- exceptionnelles	UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Etats financiers au 30/06/2020

ANNEXE



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Le bilan de l'exercice présente un total de 2 230 105 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 462 903 euros et un total charges de 162 458 euros, dégageant ainsi un résultat de 300 445 euros.

L'exercice considéré débute le 01/07/2019 et finit le 30/06/2020.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Les comptes de l'exercice ont été arrêtés en appliquant les dispositions des règlements N° 2002-10 et 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable relatifs aux actifs.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthodes

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Faits caractéristiques de l'exercice

La crise sanitaire du COVID 19 n'a pas impacté les comptes 2019-2020.



ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros

30/06/2020

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	4 000,00	20,0000	80 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	4 000,00	20,0000	80 000,00



ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/06/2020

Total des Charges à payer		11 209
Emprunts et dettes financières divers		637
<i>INT COURUS A PAYER</i>	637	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 942
<i>FAC NON PARV-FOURNISSEURS</i>	2 942	
Dettes fiscales et sociales		7 630
<i>PROVISION CONGES PAYES</i>	2 411	
<i>PROVISION POUR PRIMES</i>	3 000	
<i>PROVISION CH SOCIALES / CP</i>	829	
<i>PROV CHARGES SOCIALES / PRIMES</i>	1 200	
<i>CHARGES FISCALES SUR CP</i>	30	
<i>ETAT TAXES ET CHARGES A PAYER</i>	160	



ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		30/06/2020
Total des Produits à recevoir		5 176
Autres créances clients <i>FACTURES A ETABLIR</i>	5 176	5 176



ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/06/2020
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION COTISATIONS ORDRE ET CRCC		446	446
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			446



ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

		30/06/2020	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		1	
	Professions intermédiaires			
	Employés			
	Ouvriers			
	TOTAL		1	



ANNEXE - Elément 6.01

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Etat exprimé en euros	30/06/2020	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Dettes, créances représentées par effets de commerce
Bilan Actif				
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immobilisations corporelles				
Participations		1 482 356		
Créances sur participations		20 000		
Prêts				
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisations financières				
Actif circulant				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés		18 709		
Autres créances		2 010		
Capital souscrit appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Bilan Passif				
Dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes envers établissements de crédits				
Emprunts et dettes financières divers				
Avances, acomptes reçus sur commandes				
Dettes fournisseurs comptes rattachés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				



ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

30/06/2020

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés valeur actuelle probable des indemnités à verser 6 456 € dette actuarielle : 6 176 €	6 176	
Autres engagements	6 176	
Total des engagements financiers (1)	6 176	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liés		

